



ARRÊTÉ N° 2023-078

**portant inscription au tableau d'avancement au grade de
chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2024**

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2018 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 23-3 et 23-4 du décret n° 98-188 du 19 mars 1988 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT-TE-M en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2024 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir pour le tableau d'avancement au grade des chargés d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2024 est fixé à 1.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agent dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté est inscrit au tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe au titre de l'année 2024.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 19/12/2023

Pour le ministre et par délégation,

La sous-directrice des personnels d'encadrement et à statuts particuliers,

Annexe à l'arrêté 2023-078

**Tableau d'avancement au grade de chargé d'études documentaires hors classe
au titre de l'année 2024**

Civilité	NOM Prénom	Service
Mme	MORIN Blandine	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères